



je comprends pas comment sont décompté mes congés

Par **GDS_Strou**, le **01/10/2011** à **15:37**

Bonjour,

Je travail depuis le 13 octobre 2010 chez Mc Do.

Je travail tous les jours sauf les jeudi et vendredi (jours de repos).

Au 1er juillet 2011 il me restait 21 jours de CP à prendre.

Pour me marié le 30 juillet, j'ai posé congé du mercredi 27 juillet au vendredi 5 aout.

Ayant droit à 4 jours pour événement familial (mariage), je pensais que mes CP allait être décompté ainsi :

mercredi 27/07 : 1er jour événement familial décompté

jeudi 28/07 :

vendredi 29/07 :

samedi 30/07 : 2ième jour événement familial décompté

dimanche 31/07 : 3ième jour événement familial décompté

lundi 01/08 : 4ième jour événement familial décompté

mardi 02/08 : 1er jour de congé payé décompté

mercredi 03/08 : 2ième jour de congé payé décompté

jeudi 04/08 :

vendredi 05/08 :

samedi 06/08 : reprise du boulot !!!

MAIS MON EMPLOYEUR A FAIT LE DECOMPTE AINSI :

mercredi 27/07 : 1er jour événement familial décompté

jeudi 28/07 : 2ième jour événement familial décompté

vendredi 29/07 : 3ième jour événement familial décompté

samedi 30/07 : 4ième jour événement familial décompté

dimanche 31/07 : 1er jour de congé payé décompté

lundi 01/08 : 2ième jour de congé payé décompté

mardi 02/08 : 3ième jour de congé payé décompté

mercredi 03/08 : 4ième jour de congé payé décompté

jeudi 04/08 : 5ième jour de congé payé décompté

vendredi 05/08 : 6ième jour de congé payé décompté

samedi 06/08 : reprise du boulot !!!

Je me retrouve donc avec 15 jours de CP restants alors que je pensais qu'il m'en resterait 19...

Est-ce normal que des jours de CP et congés événements familiaux me soit décomptés les jours où je suis censé ne pas travailler (les jeudi et vendredi ?)

Je ne comprends vraiment pas du tout ce système de décompte, pouvez vous m'éclaircir svp ?

Merci beaucoup, merci d'avance

Par **P.M.**, le **02/10/2011** à **10:10**

Bonjour,

On va essayer d'éclaircir la situation et de vous éclairer...

Déjà les jours pour événements familiaux sont décomptés même s'il ne s'agit pas de jours ouvrés...

Les congés payés s'ils sont acquis en jours ouvrables à raison de 2,5 jours ouvrables par mois de travail sont également décomptés en jours ouvrables du lundi au samedi...

Par **GDS_Strou**, le **02/10/2011** à **13:30**

merci.

mais moi, comme je travail le dimanche, mais jours sont quand même décompté du lundi au samedi ?

dans ce cas pourquoi on m'en décompte un le dimanche ?

dans le cas contraire, si mon dimanche correspond en faite pour moi à mon vendredi (comme mon week end est le jeudi et vendredi), on ne devrait pas me décompté de jours le vendredi. or on m'en décompte aussi.

Par **P.M.**, le **02/10/2011** à **18:31**

Il y a selon moi, simplement litige sur un jour car les congés payés se décomptent du premier jour ouvré où vous auriez dû travailler en l'occurrence, après le congé pour événement familial, le lundi jusqu'au dernier jour ouvrable avant la reprise donc le vendredi, sinon, il faudrait demander à l'employeur de se justifier...